

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: TOOLCRAFT Flüssigmetall Komponente A

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

886518: EPOXY FLÜSSIGMETALL 33 G Komponente A

890579: EPOXY FLÜSSIGMETALL 50 G Komponente A

UFI: J710-80EM-G00N-3CRN

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Résine pour colle à 2 composants

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Conrad Electronic AG

Rue/B.P.: Roosstrasse 53

Place, Lieu: 8832 Wollerau

Suisse

WWW: www.conrad.ch

E-mail: support@conrad.ch

Téléphone: +41 (0)44 787 78 70

Service responsable de l'information:

Téléphone: +41 (0)44 787 78 70, E-mail: support@conrad.ch

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Swiss Toxicological Information

Téléphone: +41 44 251 51 51 ou 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2; H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger: H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

|                       |                |  |
|-----------------------|----------------|--|
| Conseils de prudence: | P102           | Tenir hors de portée des enfants.  |
|                       | P261           | Éviter de respirer les vapeurs.  |
|                       | P273           | Éviter le rejet dans l'environnement.  |
|                       | P280           | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.   |
|                       | P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
|                       | P391           | Recueillir le produit répandu.   |
|                       | P501           | Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  |

**Marquage spécial**

|                          |   |
|--------------------------|---|
| EUH205                   | Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique. |
| Texte pour l'étiquetage: | Contient bis[4-(2,3-Époxypropoxy)phényl]propane.                          |

**2.3 Autres dangers**

Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

3.1 Substances: non applicable

**3.2 Mélanges**

Composants dangereux:

| Identificateurs  | Désignation<br>Classification  | Teneur    |
|--|--|-----------|
| REACH 01-2119456619-26-xxxx<br>N°CE 216-823-5<br>CAS 1675-54-3 | Bis[4-(2,3-Époxypropoxy)phényl]propane<br>Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Skin Sens. 1; H317.<br>Aquatic Chronic 2; H411.<br>Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL):<br>Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %<br>Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % | 80 - 99 % |

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Informations générales:     | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  |
| En cas d'inhalation:        | S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.   |
| Après contact avec la peau: | Laver aussitôt avec de l'eau et du savon puis rincer soigneusement. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.  |
| Contact avec les yeux:      | Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste. |
| Ingestion:                  | Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin.   |

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Jet d'eau en aspersion, poudre d'extinction, sable, dioxyde de carbone.

Lors d'incendies de grande ampleur: Jet d'eau en aspersion ou brouillard d'eau, mousse.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

Il peut se dégager par ailleurs: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Refroidir les réservoirs en danger avec une lance à eau. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la substance. Si possible, colmater la fuite.

Assurer une aération suffisante. Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute

personne non protégée à l'écart. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

En cas d'infiltration dans la canalisation, les cours d'eau ou le sol, informer les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Dans la mesure où il n'y a pas de danger particulier, laisser durcir le produit déversé. Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination. Observer les réglementations en vigueur.

Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Protéger de la chaleur, de l'exposition directe au soleil et du froid. Stocker les récipients hermétiquement fermés au sec.

Température de stockage: 10 °C à 20 °C

Interdit de fumer. Accès à l'entrepôt réservé aux personnels compétents.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec oxydants forts.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires: Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

DNEL/DMEL:

Indication sur bis[4-(2,3-Époxypropoxy)phényl]propane:

DNEL ouvriers, à court terme, dermique, systémique: 8,3 mg/kg bw/d

DNEL ouvriers, à court terme, par inhalation, systémique: 12,3 mg/m<sup>3</sup>

DNEL ouvriers, à long terme, dermique, systémique: 8,3 mg/kg bw/d

DNEL ouvriers, à long terme, par inhalation, systémique: 12,3 mg/m<sup>3</sup>

DNEL consommateurs, à court terme, dermique, systémique: 3,6 mg/kg bw/d

DNEL consommateurs, à court terme, par inhalation, systémique: 0,75 mg/m<sup>3</sup>

DNEL consommateurs, à court terme, par voie orale, systémique: 0,75 mg/kg bw/d

DNEL consommateurs, à long terme, dermique, systémique: 3,6 mg/kg bw/d

DNEL consommateurs, à long terme, par inhalation, systémique: 0,75 mg/m<sup>3</sup>

DNEL consommateurs, à long terme, par voie orale, systémique: 0,75 mg/kg bw/d

PNEC:

Indication sur bis[4-(2,3-Époxypropoxy)phényl]propane:

PNEC eau (eau douce): 3 µg/L

PNEC eau (eau de mer): 0,3 µg/L

PNEC sédiment (eau douce): 0,5 mg/kg dwt

PNEC sédiment (eau de mer): 0,5 mg/kg dwt

PNEC terre: 0,05 mg/kg dwt

PNEC station d'épuration: 10 mg/L

PNEC eau (eau douce) libération périodique: 0,013 mg/L

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: En cas de dégagement de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Utiliser un filtre de type NPF 70 conforme à la norme EN 14387.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Type de gants: Caoutchouc nitrile - Epaisseur du revêtement: 0,11 mm

Période de latence: >480 min

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                           |
|--|---------------------------|
| État physique à 20 °C et 101,3 kPa   | liquide                   |
| Couleur:   | Forme: tixotrope<br>blanc |
| Odeur:   | légèrement                |
| Seuil olfactif:  | Aucune donnée disponible  |
| Point de fusion/point de congélation:                                      | Aucune donnée disponible  |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:                     | Aucune donnée disponible  |
| Inflammabilité:  | Aucune donnée disponible  |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité: | Aucune donnée disponible  |
| Point éclair/plage d'inflammabilité:                                       | Aucune donnée disponible  |
| Température de décomposition:  | Aucune donnée disponible  |
| pH:  | Aucune donnée disponible  |
| Viscosité, dynamique:  | tixotrope                 |
| Solubilité:  | Aucune donnée disponible  |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau:                                     | Aucune donnée disponible  |
| Tension de vapeur:   | Aucune donnée disponible  |
| Densité:   | Aucune donnée disponible  |
| Densité de la vapeur:  | Aucune donnée disponible  |
| Caractéristiques des particules:   | Non applicable            |

### 9.2 Autres informations

|                                    |                          |
|------------------------------------|--------------------------|
| Propriétés explosives:             | Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes:            | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| Taux d'évaporation:                | Aucune donnée disponible |
| Indications diverses:              | Aucune donnée disponible |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

### 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

### 10.4 Conditions à éviter

Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 95 °C.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts (Hydroxyde de sodium, amines, mercaptan, acides Lewis forts)

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

|                 |  |
|-----------------|--|
| Toxicité aiguë: | DL50 Rat, par voie orale: > 2000 mg/kg<br>DL50 Lapin, dermique: > 2000 mg/kg |
|-----------------|--|

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune

## Symptômes

Après contact avec les yeux:

Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmoiement ou une rougeur.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indication sur bis[4-(2,3-Époxypropoxy)phényl]propane:

Toxicité pour le poisson: CL50: 1,3 mg/L/96h

Toxicité pour la daphnia: CE50: 2,1 mg/L/48h

Toxicité pour la daphnia: NOEC: 0,3 mg/L/21d

Toxicité pour les algues: CL50: > 11 mg/L/72h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Le produit n'est pas facilement biodégradable.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC):

Bioaccumulation possible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune

## 12.7 Autres effets nocifs

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Code de déchet: 08 04 09\* = Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

\* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Conditionnement**

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

UN 3082

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

ADR/RID, ADN: ONU 3082,  
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Bis[4-(2,3-Époxypropoxy)phényl]propane)

IMDG, IATA-DGR: UN 3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Bis-[4-(2,3-Epoxypropoxy)phenyl]propane)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID, ADN: Classe 9, Code: M6

IMDG: Class 9, Subrisk -

IATA-DGR: Class 9

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID: III

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange présente un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: oui

Polluant marin - ADN: oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Panneau d'affichage: ADR/RID: Classe de danger 90, Numéro ONU UN 3082

Étiquette de danger: 9

Dispositions particulières: 274 335 375 601

Quantités limitées: 5 L

EQ: E1

Conditionnement - Instructions: P001 IBC03 LP01 R001

Conditionnement - Dispositions particulières: PP1

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:

MP19

Réservoirs mobiles - Instructions: T4

Réservoirs mobiles - Dispositions particulières: TP1 TP29

Codification réservoirs: LGBV

Code de restriction en tunnel: -

**Transport par voie fluviale (ADN)**

|                             |                 |
|-----------------------------|-----------------|
| Etiquette de danger:        | 9               |
| Dispositions particulières: | 274 335 375 601 |
| Quantités limitées:         | 5 L             |
| EQ:                         | E1              |
| Transport autorisé:         | T               |
| Équipement nécessaire:      | PP              |

**Transport maritime (IMDG)**

|  |             |
|--|-------------|
| Numéro EmS:                                | F-A, S-F    |
| Dispositions particulières:                | 274 335 969 |
| Quantités limitées:                        | 5 L         |
| Excepted quantities:                       | E1          |
| Conditionnement - Instructions:            | P001, LP01  |
| Conditionnement - Réglementations:         | PP1         |
| IBC - Instructions:                        | IBC03       |
| IBC - Réglementations:                     | -           |
| Instructions réservoirs - IMO:             | -           |
| Instructions réservoirs - UN:              | T4          |
| Instructions réservoirs - Réglementations: | TP2, TP29   |
| Arrimage et manutention:                   | Category A. |
| Propriétés et observations:                | -           |
| Groupe de ségrégation:                     | none        |

**Transport aérien (IATA)**

|  |  |
|--|--|
| Etiquette de danger:                         | Miscellaneous & Environmentally hazardous    |
| Code de quantité exceptée:                   | E1   |
| Avions passagers et cargo: Quantité limitée: | Pack.Instr. Y964 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G |
| Avions passagers et cargo:                   | Pack.Instr. 964 - Max. Net Qty/Pkg. 450 L    |
| Avion-cargo uniquement:                      | Pack.Instr. 964 - Max. Net Qty/Pkg. 450 L    |
| Dispositions particulières:                  | A97 A158 A197 A215                           |
| Emergency Response Guide-Code (ERG):         | 9L   |

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directives nationales - Suisse**

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

**Directives nationales - États-membres de la CE****Étiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL**

|                          |                              |  |
|--------------------------|------------------------------|--|
| Mention d'avertissement: | <b>Attention</b>             |  |
| Mentions de danger:      | H317<br>EUH205               | Peut provoquer une allergie cutanée.<br>Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.  |
| Conseils de prudence:    | P102<br>P261<br>P280<br>P501 | Tenir hors de portée des enfants.<br>Éviter de respirer les vapeurs.<br>Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.<br>Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |



## Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Dangers pour l'environnement: Code E2, Quantity threshold 200 000 kg / 500 000 kg

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 75

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: E2

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH205 = Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 = Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH211 = Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

## Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 14: IATA-DGR 2023

## Créée:

24.8.2020

## Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

## Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique

AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise

CAS: Service des résumés chimiques

CE: Communauté européenne

CFR: Code des règlements fédéraux

CL50: Concentration létale médiane

CLP: Classification, étiquetage et emballage

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

DL50: Dose létale 50%

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum

DNEL: Dose dérivée sans effet

EC50: Concentration efficace 50%

EN: Norme européenne

EQ: Quantités exceptées

Eye Irrit.: Irritation des yeux

IATA: Association du transport aérien international

IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

NOEC: Concentration sans effet observé

ONU: Organisation des Nations unies

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

Skin Irrit.: Irritation de la peau

Skin Sens.: Sensibilisation cutanée

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

TSCA: Loi sur le contrôle des substances toxiques

UE: Union européenne

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.